

Procès-verbal

du Conseil Municipal

Séance du 09 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 janvier à 20h00

se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire, les membres du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 décembre 2024

Date d'affichage : 26 décembre 2024

Présents : Mmes CAYROL Laure – CAYROL Maëlys – DARDENNES Agnès - DOUMENC Sophie - MERCIER Martine - THAMIE Sylvie – MM CARAYOL Florent - GERARD Philippe - HUG Maxime - LATAPIE Jérémy - NEVEUX Jean-Michel.

Absent : Néant

Absents représentés : M NAJM Ghassan est représenté par M HUG Maxime et M DELFAUD Alexandre est représenté par Mme THAMIE Sylvie.

Madame MERCIER Martine a été élue secrétaire

Validation du compte-rendu du 28 novembre 2024

Vote à l'unanimité des présents.

1 – Subvention exceptionnelle - Mayotte

Des demandes de subvention ont été reçues en mairie via l'AMF 46 – la Préfecture du Lot et du Groupe Secours Catastrophe français pour venir en aide au département et aux communes de Mayotte suite au passage dévastateur du cyclone le 14 décembre dernier.

Monsieur Le Maire rappelle l'aide apportée par la commune face aux inondations en Espagne ainsi que celle du Nord de la France.

Après discussion, il est retenu de verser l'aide à la Préfecture sous forme d'appel à dons. Le versement de dons à un fonds de concours spécifique crée pour cette situation d'urgence permettra alors de concourir aux dépenses d'intérêt public et soutenir les situations d'urgence et de reconstruction.

Le montant de l'aide retenue est de 250 €.

Vote à l'unanimité des présents

2 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2023

Il est présenté le R.P.Q.S. Assainissement Collectif de la commune de 2023.

Aucune observation est formulée

Vote à l'unanimité des présents

Les rapports R.P.Q.S. 2023 du Grand-Figeac ainsi que celui du Syndicat Mixte Limargue-Ségala ont été également envoyés pour information (ne nécessitant pas de délibération).

3 - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Camping Municipal - Analyse des offres et choix du maître d'œuvre

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'assemblée délibérante a décidé de faire appel aux services du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) pour le projet d'aménagement du camping et a désigné lors d'une précédente séance le cabinet de Monsieur HANOTIN pour la maîtrise d'œuvre. Deux esquisses d'aménagement sont présentées. Une première permettant la création de 25 emplacements et la seconde 27 emplacements (avec aménagement du terrain de tennis).

Après discussion, il est décidé de retenir la première esquisse (moins onéreuse).

L'étude présente un estimatif de travaux d'un montant de 194 680.00 € HT comprenant également les travaux de réfection des sanitaires existants.

Monsieur Le Maire propose de déposer une demande de subvention pour la réalisation de l'ensemble des travaux au titre des fonds d'Etat (DETR) et au Département du Lot au titre du FAST.

Le plan de financement proposé sera le suivant :

Etat	25,00%	48 670.00 € HT
Département	20,00%	38 936.00 € HT
Autofinancement	55,00%	107 074.00€ HT

TOTAL	100%	194 680.00 € HT

Vote à la majorité des présents

4 – Plan Communal de Sauvegarde

Il est présenté le document travaillé par Monsieur Le Maire et Madame DARDENNES Agnès.

Pour rappel, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document de gestion de crise élaboré à l'initiative du Maire pour son usage, celle de l'équipe municipale élue et des membres du Poste de Commandement Communal (PCC). Le P.C.S détermine en fonction des événements majeurs, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.

Il est décidé qu'une copie papier sera disponible en mairie.

Vote à l'unanimité des présents

5 – Dispositif – Habitez le Grand-Figeac

Monsieur Le Maire informe que ce dispositif permettra l'amélioration de l'habitat et de bénéficier d'aides de l'intercommunalité et de la commune (dans le cas où elle le décide).

Monsieur Le Maire propose que la commune intègre l'étude pré-opérationnelle (sans aucun coût à la commune) qui comprendrait la quasi-totalité du bourg ancien.

Dispositif à compter de janvier 2026 sur une durée de 5 ans.

Pas de délibération

6 – Projet d'achat de terrain – Mme FLORY Jeanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée section F numéro 119 d'une contenance totale de 00ha 6a 70ca, en commun accord avec Madame FLORY Jeanne demeurant à ARLES (13200), 9, Rue Antoine Tallon, moyennant le prix principal de 670,00 euros.

Ce sujet avait déjà été discuté en novembre dernier.

Les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

Vote à l'unanimité des présents

7 – Maison Médicale – Arrivée de Mme BRON, Psychologue clinicienne

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier Madame BRON Maya, Psychologue clinicienne, pour une demande d'un local au sein de la maison médicale à raison d'une journée par semaine (le vendredi), à compter du 1^{er} février 2025. Le local, situé dans la partie récente, occupé par le Service du Département – La Protection Maternelle Infantile deux jeudis par mois, lui a été proposé et Madame BRON a donné son accord. Le loyer mensuel du local sera donc 135,02 € conformément aux tarifs définis lors de précédentes réunions. Le montant mensuel des charges sera de 18 €.
Un bail professionnel sera donc être établi.

Vote à l'unanimité des présents

8 – Location Bureau - Mairie

Monsieur le maire fait part du courrier reçu en mairie de l'Association La Couveuse Agricole du Lot pour une demande de location d'un bureau. Le bureau situé au premier étage du bâtiment de la mairie étant disponible, celui-ci lui a été proposé.
Il est décidé de louer ce bureau à l'Association La Couveuse Agricole du Lot moyennant 80 € mensuels incluant l'électricité. L'abonnement internet sera à la charge du locataire avec date d'effet au 10 janvier 2025.

Vote à l'unanimité des présents

9 – Convention territoriale Globale

Le Grand Figeac travaille au renouvellement de la Convention Territoriale Globale, convention à laquelle la commune est associée au regard des structures présentes sur votre territoire (le CSC REISSA) pour la période 2024-2028.
Il est demandé à la commune l'engagement de signer cette convention dans le premier trimestre 2025. Le projet sera présenté au conseil pour délibération.

Pas de délibération

10 – Aménagement de la cour de l'Ecole de la Salamandre

Il est rappelé la consultation réalisée en fin d'année pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un projet d'aménagement de la cour.
Monsieur Le Maire présente les deux offres reçues en mairie.
Après discussion, un débat est lancé sur la nécessité de cette étude ou sur la réalisation d'aménagements réalisés par la commune.
Les avis étant partagés, il est décidé de ne pas statuer sur cette question et le sujet sera discuté à nouveau lors de la prochaine séance.
Il est cependant décidé de demander des informations complémentaires sur une offre qui permettra d'avoir l'ensemble des éléments pour la prochaine réunion.

Pas de délibération

Questions diverses

Nouvelles dispositions d'accès aux déchetteries

Martine MERCIER donne l'information sur la modification des accès à la déchetterie à partir de 2025 avec utilisation d'un QR-Code.
Une communication sera réalisée auprès des administrés via l'application communale et le site internet.

Secrétariat de Mairie

Le départ d'Alexandra DESCARGUES sera effectif à compter du 1^{er} mars 2025 (congé en février 2025)

Fête des ans de l'EHPAD

Des observations sont formulées sur l'organisation de la fête de l'EHPAD qui s'est déroulée le 21 décembre. Monsieur Le Maire précise que cette journée a été un succès et que les résidents et leurs familles ont apprécié cette journée.

Séance terminée à 23h20.